

PROCÈS-VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 Janvier 2023

Date de convocation : 06/01/2023

L'an 2023 le 11 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle des Actes de la mairie à SAINT-HILAIRE-DE-COURT, sous la présidence de Stéphane ROUSSEAU, Maire.

**Présents** : MM. ROUSSEAU Stéphane, GIBERT Jany, COMPAIN Yves, DAVIN Patrice, CENDRIÉ Ludovic, TAVEIRA Leonel, TOUPET Eric, BRETON Christophe, CIRODDE Sylvain, MASSIAS Jean-Paul, Mmes WALLÉE Sylvie, THEBEAU Tiffany.

**A donné pouvoir** : M. REBILLOT Patrick à M. TAVEIRA Leonel

**Absente excusée** : Mme GIBERT Patricia

**A été nommée secrétaire** : Mme THÉBEAU Tiffany



**ORDRE DU JOUR**

➤ DEL110123-01 – APPROBATION PROJET : TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTIÈRE RD63 – PLATEAU PASSAGE PIÉTONS SURÉLEVÉ RUE DU 31 AOUT 1944 DEVANT L'ÉCOLE
➤ DEL110123-02 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTIÈRE RD63 - PLATEAU PASSAGE PIÉTONS SURÉLEVÉ RUE DU 31 AOUT 1944 DEVANT L'ÉCOLE
➤ DEL110123-03 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTIÈRE RD63 - PLATEAU PASSAGE PIÉTONS SURÉLEVÉ RUE DU 31 AOUT 1944 DEVANT L'ÉCOLE
➤ DEL110123-04 – EMPRUNT AU BUDGET COMMUNE 2023 POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES
➤ DEL110123-05 – RECONDUCTION PROJET 2022 EN 2023 : PROJET DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES A L'ECOLE MATERNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR
➤ AFFAIRES DIVERSES

Ouverture de la séance 18h30

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 à l'unanimité**

➤ **DEL110123-01 – APPROBATION PROJET ; TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTIÈRE RD63 – PLATEAU PASSAGE PIÉTONS SURÉLEVÉ RUE DU 31 AOUT 1944 DEVANT L'ÉCOLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux de sécurisation routière Route Départementale 63, rue du 31 août 1944, devant l'école GERMAINE TILLION.

Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière, et après plusieurs constats du non-respect des règles de limitation de vitesse sur cette route départementale. Les objectifs poursuivis sont de réduire la vitesse, protéger les catégories d'usagers menacés, notamment les enfants lors des entrées/sorties d'école, les piétons, les riverains.

Les travaux consistent en la réalisation d'un plateau passage piéton surélevé devant l'école Germaine TILLION, soit un coût prévisionnel de 10.021,91 € HT / 12.026,29 € TTC.

Des demandes de subventions vont être faites auprès de l'Etat au titre de la DETR, et du Conseil Départemental du Cher au titre des amendes de Police.

➤ **DEL110123-02 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTIÈRE RD63 - PLATEAU PASSAGE PIÉTONS SURÉLEVÉ RUE DU 31 AOUT 1944 DEVANT L'ÉCOLE**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention exceptionnelle au titre de la DETR pour un montant de 3.000 euros, pour le projet de travaux de sécurisation routière RD63 rue du 31 août 1944 devant l'école

Cette aide est calculée au taux de 29.93 % sur une dépense subventionnable de 10.021,91 € HT.

Plan de financement de ces travaux :

○ Montant total du projet.....	12.026,29 € TTC	/	10.021,91 € HT
○ DETR.....	3.000,00 €		29.93 %
○ Conseil Départemental du Cher..... (Amendes de Police)	5.000,00 €		49.89 %
○ Fonds propres.....	2.021,91 €		20.18 %
○ T.V.A.....	2.004,38 €		

➤ **DEL110123-03 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTIÈRE RD63 - PLATEAU PASSAGE PIÉTONS SURÉLEVÉ RUE DU 31 AOUT 1944 DEVANT L'ÉCOLE**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Cher au titre des amendes de police pour un montant de 5.000 euros, pour le projet de travaux de sécurisation routière RD63 rue du 31 août 1944 devant l'école

Cette aide est calculée au taux de 49.89 % sur une dépense subventionnable de 10.021,91 € HT.

Plan de financement de ces travaux :

○ Montant total du projet.....	12.026,29 € TTC	/	10.021,91 € HT
○ Conseil Départemental du Cher.... (Amendes de Police)	5.000,00 €		49.89 %
○ DETR.....	3.000,00 €		29.93 %
○ Fonds propres.....	2.021,91 €		20.18 %
○ T.V.A.....	2.004,38 €		

➤ **DEL110123-04 – EMPRUNT AU BUDGET COMMUNE 2023 POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil Municipal des propositions des organismes de crédit pour un emprunt d'un montant de 15.000 euros remboursable sur 3 ans ou 5 ans pour le financement des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Jean Moulin, rue Joliot Curie et rue Jacques Brel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, opte pour la proposition de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DU CENTRE – Place de l'Europe – 45920 ORLEANS CEDEX 9 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt 15.000 €
- Durée 3 ans
- Taux fixe 2.75 %
- Amortissement des prêts : échéances constantes
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Frais de dossier 150 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

➤ DEL110123-05 – RECONDUCTION PROJET 2022 EN 2023 : PROJET DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES A L'ECOLE MATERNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de remplacement des luminaires à l'école maternelle n'a pas été retenu par la commission DETR au titre de l'année 2022.

Il convient de reconduire ce projet au budget investissements 2023, et de réitérer la demande de subvention au titre de la DETR.

Le Maire précise que les entreprises ont actualisé leurs devis sans augmentation et rappelle le montant des travaux qui s'élèvent à 4 755,80 € HT / 5 505,43 € TTC

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Reconduit en 2023 le projet de travaux de remplacement des luminaires à l'école maternelle,
  - sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, au taux de 50 % sur une dépense subventionnable de 4 755,80 € HT.
  - Définit comme suit le plan de financement :
- o Montant total du projet.....5.505,43 € TTC
    - .....4.755,80 € HT
  - o DETR..... 2.377,90 € 50 %
  - o Fonds propres..... 2.377,90 € 50 %

Ces dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2023 en investissements.

Séance levée à 19h25

Le Maire,



Stéphane ROUSSEAU

La secrétaire de séance,

Tiffany THÉBEAU